

Le service du Budget, Contrôle budgétaire et Contrôle de gestion

Le Service gère et contrôle le budget de l'entité régionale au service du Gouvernement et du ministre du Budget

- Il organise pour l'entité régionale l'établissement du budget (initial et ajustements) et les modifications budgétaires (nouvelles ventilations et dépassements des crédits);
- Il organise, dans le cadre du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, le monitoring périodique de l'exécution budgétaire et de la réalisation des objectifs politiques de l'entité régionale;
- Il remplit une mission d'expertise et consultative pour les besoins des partenaires internes et externes;
- Il entretient un réseau de correspondants budgétaires et de contrôle de gestion dans les administrations du SPRB et des organismes régionaux.

Le Service se compose de la Direction du Budget, de la Cellule Contrôle budgétaire et de la Cellule Contrôle de gestion.

